

**PAGES
MANQUANTES**

LA PRATIQUE RELIGIEUSE

(Suite)

SA NÉCESSITÉ



NOUS avons défini la Pratique Religieuse : l'ensemble des prières, des rites et des actes par lesquels nous professons extérieurement la Religion de Notre-Seigneur Jésus Christ, et dont le mode d'exécution est déterminé par la loi positive de la sainte Eglise.

De cette définition, il est facile de conclure à la nécessité de la Pratique religieuse, nécessité qui découle tout à la fois d'une législation positive, d'une loi de nature et d'une loi de grâce.

* * *

Tranchons d'abord la question de la loi positive. Quand l'Eglise nous appelle à la pratique religieuse, ce n'est point seulement une indication bienveillante qu'elle nous donne, c'est un acte d'autorité qu'elle accomplit et par lequel elle prétend lier notre conscience, comme notre conscience est liée par les ordres de Dieu lui-même. Donc il ne suffit pas de suivre ce que l'on appelle les grandes lignes de la religion : ce serait faire fausse route et compromettre le salut de notre âme. Parlons plus clair encore : Toute transgression délibérée et sans raison d'une des pratiques religieuses commandée

par l'Eglise, en matière grave, est une faute grave, disons le mot, un péché mortel qui pèse sur la conscience. Ainsi l'intérêt capital de votre vie se trouve engagé dans l'observation de la pratique religieuse. Non, il n'est pas vrai qu'il suffise de se déclarer honnête homme ; non, il n'est pas vrai que l'on est chrétien, si l'on ne veut pas se mettre à genoux, ni entrer dans une église, ni s'humilier aux pieds d'un prêtre ; non, il n'est pas vrai qu'un peuple vive dans la paix et la prospérité, s'il ne s'assemble pour prier et pour chanter. Ce n'est jamais impunément qu'on enfreint une loi, et plus la loi est sainte, plus son infraction est désastreuse de conséquences. Ces vérités sont trop connues pour qu'on y insiste davantage, mais puisque l'occasion s'en présente, je veux faire appel à votre filiale estime et à votre amour pour votre Mère la Sainte Eglise, et vous conjurer d'être toujours fidèles à ses préceptes. Quoi que vous puissiez entendre dire autour de vous, soyez assurés que l'Eglise catholique est tout à la fois votre plus haute inspiratrice, votre meilleure consolatrice, votre plus lumineuse directrice ; soyez assurés qu'en engageant vos pas dans la voie de ses commandements vous ne vous égarez point, qu'en inclinant votre raison sous son autorité vous ne vous abaissez point, qu'en soumettant à sa direction votre conduite privée et votre conduite sociale vous faites rendre à l'une et à l'autre leur maximum de mérites et d'honorabilité. Le chrétien, qui comprend ces choses, entre alors, non seulement dans l'accomplissement de la loi, mais encore dans l'esprit de la loi. La loi qui l'oblige à confesser ses fautes et à communier une fois par année, l'avertit qu'il ne doit point conserver le péché dans son âme et qu'il est à propos de recourir plus fréquemment aux confidences qui le purifient et l'absolvent, ainsi qu'au pain de vie qui ranime sa piété fatiguée et ses forces défaillantes. La loi qui lui prescrit la sanctification du dimanche, l'invite à passer ce jour qui est à Dieu, dans le recueillement et loin des plaisirs qui dissipent ou qui corrompent. Enfin, il comprend que s'il doit jeûner dans son corps, c'est surtout à ses sens, à sa volonté, à son cœur, qu'il lui faut imposer un jeûne d'autant plus salutaire qu'il sera tout ensemble plus douloureux et plus généreux. Que si maintenant l'on demande pourquoi la loi positive de la pratique religieuse est si grave, il faut répondre que c'est parce qu'elle s'appuie tout à la fois à une loi de nature et à une loi de grâce.

* * *

Loi de nature, ai-je dit, et en effet, l'homme est ainsi constitué qu'il lui faut communiquer extérieurement avec Dieu.

Observez-le dans ses rapports avec le monde qui l'environne ou qu'il foule aux pieds. Vous l'entendez pousser un cri de frayeur quand la terre tremble ; vous le voyez s'extasier en paroles et en gestes devant un chef-d'œuvre de sculpture ou de peinture ; s'il retrouve un objet précieux qu'il croyait perdu, ou un ami après une longue absence, la joie se reflète dans ses yeux et dans toute sa physionomie. Ainsi toute conviction sincère, tout sentiment intime cherche à se traduire au dehors, parce qu'il y a une liaison étroite entre les affections de l'âme et leur manifestation sensible. Quel est l'enfant pénétré de respect envers ses parents qui ne fasse éclater sa piété filiale ? Quel est le cœur vraiment compatissant qui ne donne aux malheureux, des témoignages tangibles de sa bonté ? Ne sera ce donc que lorsqu'il s'agit du sentiment le plus profond de l'âme, le sentiment religieux, qu'il faudrait s'abstenir de l'exprimer extérieurement ? S'il est une circonstance dans la vie où l'homme éprouve des sentiments de crainte, de confiance, d'admiration, de joie et de reconnaissance, c'est bien à coup sûr lorsqu'il se recueille en présence de Dieu. Nécessairement alors, il faut une issue à l'esprit pour ses pensées et au cœur pour ses émotions. Est-ce que Madeleine, sous l'impulsion de son amour, ne se jette pas aux pieds du Sauveur sans regarder aux critiques du pharisaïsme ? Est-ce qu'on peut empêcher l'aveugle de Jéricho, qui vient d'être guéri, de chanter avec la foule émerveillée les louanges de son bienfaiteur ? Est-ce qu'environné des douces clartés du Thabor, saint Pierre n'adresse pas au divin Transfiguré une prière qui témoigne de son ravissement ? Pour tout dire d'un mot, quand on aime, on manifeste son amour, on le dit, on le chante. La charité divine, quand elle presse une âme, peut bien moins encore que l'affection humaine, se contenir au-dedans : elle a besoin de se répandre, de s'extérioriser. Et ainsi l'homme, par les saintes livrées dont il se couvre, par les signes sacrés qu'il trace sur lui d'une main émue, par les humbles postures qu'il prend, les prières qu'il récite, les mor-

tifications de sa chair, les mouvements de son corps, les tressaillements de ses nerfs, les vibrations de sa voix, les battements de son cœur, l'homme offre à Dieu l'hommage de son être tout entier.

* * *

A la loi de nature telle qu'elle vient d'être posée, s'ajoute, pour nous obliger à la pratique religieuse, une loi de grâce. J'ai effleuré plus haut cette pensée, quand j'ai dit que le Christ, en imposant les formules et les rites extérieurs, les a du même coup vivifiés, et en a fait des rites de sanctification et des formules de vie. Il y a en effet un rapport si intime entre la grâce et la pratique religieuse que selon le décret providentiel il faut que toutes deux existent ensemble ou ensemble disparaissent. Là où il n'y a pas la grâce, il ne saurait y avoir de pratique méritoire, et là où il n'y a pas de pratique suffisante, la grâce est absente. Voyez à quelle hauteur nous nous élevons : c'est l'économie même de notre vie spirituelle qui est ici en jeu, c'est la question de notre salut éternel qui est ici débattue, puisque nous ne pouvons être sauvés si nous ne possédons la grâce, et que, selon les lois ordinaires, nous ne pouvons posséder la grâce sans nous astreindre à la pratique religieuse.

Vous qui naissez dans le péché, vous ne pouvez être régénérés que par le rite baptismal ; vous qui après avoir été régénérés vous éloignez volontairement du Seigneur, vous ne pouvez rentrer en son amitié que par le rite pénitentiel ; vous qui rêvez d'une union intime avec votre Dieu, vous ne pouvez réaliser votre rêve que par le rite eucharistique ; vous qui aspirez à fonder un foyer chrétien, vous ne pouvez l'établir que par le rite matrimonial ; vous qui ambitionnez d'exercer sur vos semblables un ministère de paix et de réconciliation, vous ne pouvez atteindre votre haute et sainte ambition que par le rite sacerdotal ; vous qui voulez vivre dans le droit chemin, vous ne le pouvez que par la prière, et vous qui voulez mourir dans la confiance, faites en sorte que votre dernier soupir soit précédé du rite suprême de l'Onction. Le Christ n'a-t-il pas composé une prière pour éloigner la tentation : Père, que votre volonté soit faite et

non la mienne ? Ne s'est-il pas servi d'une formule pour mourir : Père, je remets mon esprit entre vos mains ? Et pour nous faire vivre enfin, pour nous racheter du péché, pour nous fermer l'enfer et nous ouvrir le ciel, n'a-t-il pas choisi un rite, un rite bien extérieur qui se reconnaît à la couleur du sang, un rite auguste et solennel au-dessus de tous les rites, un rite sanctifiant dont il a pu dire : *Quand je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi*, un rite qui est la source de tous nos rites, symboles, signes, sacrements, formules, prières, un rite qui cause en nous la grâce et qui nous procurera la gloire, le rite qui s'est accompli avec une douleur majestueuse au sommet du Calvaire, tout en haut de la Croix ?

Saluons ici, avec le signe de notre salut, la célébration la plus vivante de la pratique religieuse. Nous y trouvons les deux éléments de tout culte : prière et sacrifice : prière d'amour et sacrifice de louange, prière de pardon et sacrifice d'expiation, prière d'angoisse et sacrifice d'immolation, prière de désir et sacrifice d'impétration, prière de filial abandon et sacrifice d'éternelle action de grâces.

Reconnaissons donc et observons les deux grands devoirs de la prière et du sacrifice, en lesquels se résume toute notre pratique religieuse. Prière privée et prière publique, prière de l'enfant qui vient au catéchisme et prière du vieillard qui à pas tremblants gagne le banc de famille ; prière de la jeunesse qui lutte pour l'honneur de sa vertu et prière de l'âge mûr qui apaise la tourmente de ses ambitions ; prière de l'épouse qui pleure et prière de la mère qui souffre ; prière de la maisonnée agenouillée au pied d'un crucifix, et prière de la paroisse prosternée devant les saints autels ; prière mentale qui ne pouvant toujours se contenir s'échappe en traits de feu, et prière vocale qui se traduit en chants sublimes que l'encens parfume et que l'orgue accompagne. Qui donc n'a point connu dans sa vie les douceurs de cette prière ? Qui donc n'y a point mêlé la salutaire amertume du sacrifice ? du sacrifice qui par le jeûne expie pour le passé et préserve pour l'avenir, du sacrifice qui pousse une conscience coupable au tribunal pénitentiel où elle ne s'écrase dans l'humiliation que pour se relever dans l'honneur du sacrifice eucharistique enfin, par lequel l'âme s'unit à Dieu dans un gage d'immortalité, dans un avant-goût d'éternité.

Voilà le vrai chrétien, le parfait catholique. Catholique, aimons ce mot qui sonne clair et franc, aimons cette réalité toute de noblesse et de fierté, prouvons notre amour par des actes, par les actes de la pratique religieuse, et disons avec le grand catholique dont on célébrait récemment le centenaire : Avant tout, je suis citoyen de l'Eglise.

fr. H. HAGE,
des frères-prêcheurs.



Vanité, coquetterie, vilaines passions, qui usurpent le nom sacré de la charité, pour couvrir leur turpitude et leur égoïsme.

(Monsabré).

Qui croit bien aime bien, mais qui croit bien, aime encore mieux.

(Monsabré).

Dieu convertit ceux qui n'ont pas reçu la lumière, mais Il punit ceux qui l'ont éteinte.

(Veillot).

Le poignard le plus aigu, le poison le plus actif, c'est la plume dans les mains sales. Avec cela on gâte un siècle. Il s'écrit aujourd'hui des choses qui lèveront longtemps en semence de crimes.

(Veillot).

RELATION ⁽¹⁾
SUR LES CAUSES DOMINICAINES DE
BEATIFICATION ET DE CANONISATION
PENDANTES EN COUR DE ROME

I

*Les causes qui procèdent par voie plus longue de non-culte
à la béatification formelle et solennelle*

1. *Milan ou Troia.* Cause du Serviteur de Dieu *Louis Marie Calco*, prêtre profès de notre Ordre, de la Congrégation de Sainte-Sabine, qui mourut en l'année 1709. Après que le Postulateur Général de l'Ordre fut allé dans la ville épiscopale de Troia, grâce à la bienveillance et au concours efficace du digne évêque, Mgr Dominique Lancellotti, deux procès furent instruits, l'un *informatif additionnel* sur la réputation de sainteté qui a persévéré durant le temps que les deux premiers procès informatifs étaient portés à Rome, l'autre de *non-culte*. De ces procès le rapport authentique a été transmis en 1913 à la S. Congrégation des Rites, ce qui lui permet de s'occuper aussitôt de l'Introduction de la Cause.

2. *Nepi et Sutri.* Cause de la Vénérable Servante de Dieu *Catherine Paluzzi*, religieuse professe de notre Ordre et fondatrice du monastère de Sainte Catherine de Sienne à Morloup, dans le diocèse de Nepi, (qui est relié, sous le même évêque, au diocèse de Sutri). Grâce aussi à la bienveillance toute fraternelle du Vénérable Pontife, Monseigneur Joseph Bernard Doelbing de l'Ordre des Frères-Mineurs, on put faire d'abord en 1912 et en 1913 l'examen canonique des écrits qui

(1) Cette Relation a été faite par le T. R. P. Maur Kaiser, O. P., Postulateur Général des Causes dominicaines de béatification et de canonisation, et elle a été présentée par lui aux Pères Capitulaires du chapitre Général célébré à Venlo, (Hollande) au mois de septembre dernier.

sont attribués à la susdite Servante de Dieu, duquel examen la dispense avait été accordée avant l'Introduction de la Cause. Puis, on instruisit le procès de *non-culte*, qui a dû être fait par autorité apostolique après l'introduction de la Cause et dont l'instruction, pour cela, a demandé un plus grand travail. Aujourd'hui les écrits de la Vénérable Servante de Dieu et les actes de ce procès de *non-culte* étant déposés à la S. Congrégation des Rites, on pourra passer aux formalités ultérieures de cette Cause.

3. *Agnani* ou *Rome*. Cause de la Servante de Dieu, *Claudia de Angelis*, Vierge d'Agnani, du Tiers-Ordre de notre Père saint Dominique, dont les restes mortels reposent dans la chapelle du Très-Saint Rosaire en l'église de Sainte-Sabine. Sous la présidence même du vénérable Evêque d'Agnani, Monseigneur Antonio Sardi, notre frère dans le Tiers-Ordre, on avait instruit, au début de l'année 1912, le procès *informatif additionnel* avec le procès de *non-culte*, dans la Cause de la susdite Servante de Dieu. Mais comme dans le même temps le digne Prélat quitta de lui-même le siège d'Agnani à cause de son état de santé, les actes du procès original, bien que complets, n'ont pas pu encore être confrontés avec la transcription, ce qui se fera bientôt, nous l'espérons, avec la bienveillance du nouvel évêque d'Agnani, de telle sorte que la Cause puisse être introduite en son temps. — La S. Congrégation des Rites a donné les lettres nécessaires, en même temps que l'Instruction du Promoteur de la Foi, pour procéder à l'examen des écrits qui sont attribués de quelque manière que ce soit à la Servante de Dieu.

4. *Saint-Flour*. Cause de la Servante de Dieu *Catherine Jarrige*, ordinairement appelée *Catinon-Menette*, une autre Tertiaire de notre Ordre, qui est morte en 1830. Le procès *d'information* sur la réputation de la sainteté de vie, des vertus et des miracles a été commencé après le dernier Chapitre Général (1910) et heureusement terminé, les actes de ce procès ont été apportés à Rome en 1912, et par un décret de la S. Congrégation des Rites ainsi que par autorité apostolique, ces actes ont été ouverts peu de temps après, afin qu'on pût en faire la transcription d'usage, avant de procéder aux formalités ultérieures.

5. *Naples*. Cause du Vénérable Serviteur de Dieu *Placide Baccher*, prêtre séculier, de notre Tiers-Ordre, et curé de l'antique église du Saint Nom de Jésus à Naples. Il mourut en 1851. Après l'introduction de la Cause faite en 1909, eut lieu la Congrégation sur le *non-culte* avec le décret en date du 27 mars 1912, et peu après furent envoyées à la curie de Naples les lettres rémissaires pour instruire le *procès apostolique* sur la réputation de sainteté en général. Dans le même temps, le *procès apostolique inchoatif* sur les vertus en particulier et sur les miracles était presque achevé, mais le *procès continuatif* sur ces mêmes sujets ne pourra être commencé qu'après l'instruction du procès apostolique sur la réputation de sainteté en général et qu'après la promulgation du décret y attaché.

6. *De Arequipa*. Cause de la Servante de Dieu *Anne des Anges Monteagudo*, religieuse professe du second Ordre de saint Dominique, qui dans cette ville du Pérou et dans le monastère de Sainte Catherine de Sienna mourut en l'année 1686. Tandis que tout semblait prêt pour que cette Cause fût introduite, le Promoteur de la Foi demanda qu'une Vie manuscrite de la susdite Servante de Dieu, dont font mention les tables du *procès informatif additionnel*, lui fût d'abord présentée, et ainsi en fut-il écrit au Vice-Postulateur de la Cause, qui demeure à Arequipa. Dès lors, l'introduction de la Cause dut être de nouveau suspendue, mais elle commencera sans retard, aussitôt que l'on aura la copie authentique du document manuscrit.

7. *Dublin*. Cause de plusieurs Serviteurs de Dieu qui de l'année 1837 à l'année 1713, tant en Angleterre qu'en Irlande, ont été martyrisés en haine de la Foi catholique, et dont près de cinquante appartiennent à notre Ordre. Cette cause est sur le point d'être introduite, mais comme il s'agit de l'Irlande, elle est confiée au Rme Recteur du collège Irlandais à Rome. Les *Observations* sont remises au Promoteur de la Foi, et la *Réponse* se prépare.

8. Rien de nouveau n'a pu être fait pour promouvoir les autres causes dont fait mention le chapitre Général de 1910. Mais c'est avec une sincère douleur que le Postulateur Géné-

ral constate que la cause de la Vénérable servante de Dieu Benoîte Rencurel, du Tiers-Ordre de Saint Dominique, a subi un malheureux échec dans la nouvelle *congrégation préparatoire* qui a eu lieu au Vatican le 27 mai 1913, touchant l'héroïcité des vertus. Cependant il est permis d'espérer que cette cause pourra être proposée de nouveau, s'il plaît à Dieu de recommander par la splendeur de nouveaux miracles sa fidèle servante, (car telle fut certainement la Vénérable Benoîte.)

II

Les causes qui procèdent par voie plus brève de confirmation de culte à la béatification equipollente.

Il y a lieu de faire remarquer aussitôt en commençant, que cette voie vraiment *plus brève* selon laquelle procédaient jusqu'à la fin de l'année de 1912 les causes de *confirmation de culte* pour la *béatification equipollente* est devenue, par un nouveau décret de la S. Congrégation en date du 11 novembre 1912, beaucoup *plus longue et plus difficile*, au point que déjà, en vertu de ce décret, plusieurs causes sont privées, sinon de la *confirmation du culte* telle qu'elle existe, du moins du privilège de posséder un jour de fête avec l'Office et la messe. Quand, en effet, on demande aujourd'hui la confirmation d'un culte public et ecclésiastique, qui est compris dans les *cas exceptés* par les décrets d'Urbain VIII, il faut commencer par la recherche et l'examen des écrits qui sont attribués au serviteur de Dieu, dont il s'agit ; puis, on introduira la cause ; ensuite, on instruira le procès apostolique sur le *cas excepté*, et le juge délégué portera sa sentence. Après cela, si la sentence sur le *cas excepté* a été favorable et approuvée par le Souverain Pontife, selon la rigueur du décret on expédiera des lettres rémissaires pour instituer le procès sur les vertus ou sur le martyre, selon le cas. Le procès étant transmis et ouvert devant la Sacrée Congrégation et sa validité étant approuvée, il y aura lieu de réunir les trois Congrégations, *antipréparatoire, préparatoire et générale*, et de leur proposer le doute sur les vertus ou sur le martyre et sa cause, *tous ainsi que cela se fait dans les causes qui procèdent par voie de non-culte*. Enfin, s'il a plu au Souverain Pontife de promulguer le décret sur l'héroïcité des

vertus (ou sur le martyr), et sur le culte immémorial, le serviteur de Dieu sera équivalentement béatifié, et *alors seulement*, la messe et l'office seront concédés.

Le premier qui a expérimenté la rigueur de ce décret est notre bienheureux *Isnard de Papia*, autrement dit *de Chiampo*, dont le culte immémorial a été confirmé dans la Congrégation ordinaire des Rites, qui s'est réunie au Vatican le 10 mai 1912.

De fait, le culte du Vénérable a été reconnu par la S. Congrégation et même approuvé par le Souverain Pontife. Cependant, comme il s'agissait de publier le Décret, il fut décidé qu'on en suspendrait la promulgation, jusqu'au moment où l'on aurait suppléé, dans cette cause du bienheureux *Isnard*, du moins en partie, aux formalités exigées par le récent décret des Rites et dont la première consiste dans la recherche et l'examen des écrits. Et donc le Postulateur Général dut demander et demanda des lettres de la S. Congrégation avec l'instruction du Promoteur de la Foi, pour rechercher les écrits attribués au bienheureux *Isnard*. Ces écrits une fois examinés, on pourra publier le décret déjà porté sur la *confirmation du culte*, mais seulement du culte *tel qu'il existe maintenant*. Pour obtenir la concession de la fête avec l'office et la messe, il faudra instruire, selon le mode cité plus haut, sur *l'héroïcité des vertus* du serviteur de Dieu. Comment cela pourra-t-il se faire? Je ne le vois pas encore jusqu'ici.

Ainsi en est-il pour toutes les causes de *Confirmation de culte*, qui ont été relatées dans les Actes du Chapitre Général de 1910, et en particulier pour les causes suivantes :

Pistoie. Cause du bienheureux *André Franchi*, évêque de Pistoie qui mourut en l'année 1401, dont le culte immémorial semble être très solidement prouvé dans le procès qu'a instruit la curie de Pistoie, sous la direction et par le travail de notre frère Constant-Marie Becchi, lecteur, de la Province Romaine, et Vice-Postulateur de la Cause.

Montefeltro. Cause du bienheureux *Dominique Spatafora* ou *Spadafora*, prêtre profès de notre Ordre, qui mourut en 1521 en odeur de sainteté dans le bourg de Mont-Cérignon, où son corps, presque tout entier intact, est honoré par

un concours incroyable de peuple dans l'église paroissiale de la bienheureuse Vierge Marie *in Reclauso*. Ce ne fut pas sans un grand travail qu'on arriva à achever le procès *sur le culte immémorial*, procès dont fut chargé le Révérend Curé de la paroisse, comme juge délégué par le vénérable Evêque de Montefeltro, Monseigneur Alphonse Andréoli.

Pour que ces causes puissent heureusement aboutir, — non plus sans doute par voie plus brève, mais bien par voie plus longue — le Postulateur Général a demandé des lettres de la S. Congrégation des Rites, ainsi que l'instruction du Promoteur de la Foi, pour faire la recherche de tous les écrits, bien que pour un certain cas il y ait peu ou point d'espoir de jamais retrouver ces écrits.

Pour le reste, Dieu y pourvoira : à Lui revient le soin de ses Saints, à Lui de leur faire obtenir sur la terre la gloire qui est due à leur sainteté, comme ils la possèdent déjà dans les cieus



Combien d'honnêtes chefs de famille, venus au spectacle avec leurs enfants, y assistent sans embarras, se retirent sans scrupule. — C'est l'innocence de la Cafreterie.

(Veuillot).

La femme pure n'a pas le droit de se rendre semblable aux courtisanes par la toilette et de demander à l'éloquence du vice l'affection refusée aux simplicités de la vertu.

(Veuillot).

A PROPOS D'UNE RECENTE DÉCISION DES EGLISES ANGLICANES, A MONTREAL.



LE 30 mars dernier, à Montréal, en l'Eglise Saint-Jacques, apôtre, plus de soixante dignitaires de l'Eglise anglicane adoptaient à l'unanimité moins deux voix, la proposition du Rév. Dr Adams, professeur à l'Université McGill, à l'effet de former une Ligue, dite "Ligue d'Union", entre les différents groupes protestants de la Métropole, et ce, afin de "promouvoir par tous les moyens constitutionnels l'unité chrétienne jugée nécessaire dans le travail à faire pour la formation religieuse d'un peuple."

Serait-ce l'annonce d'un plus grand mouvement, ultérieur sans doute, mais mouvement qui rapprocherait sensiblement de l'Eglise Catholique les différentes Eglises protestantes ? Nous serions portés à le croire quand nous constatons que les Résolutions de la conférence de Lambeth, tenue en 1888 et en 1908, ont servi de base à cette nouvelle Ligue, et quand nous savons aussi que le Président de cette récente assemblée, le Rév. Dr. Herbert Symonds — un des membres les plus distingués du clergé anglican, à Montréal, — en réponse à la question : "Quelle sera l'attitude de la Ligue vis-à-vis de l'Eglise Catholique Romaine ?" — a déclaré : "Ce qu'il importe actuellement, c'est de faire cesser ce désaccord qui règne entre nous, puis quand nous serons réunis, s'il y a le moindre avantage à le faire, nous irons frapper à la porte de l'Eglise Catholique Romaine, et, conclu-t-il, il y a lieu d'espérer que Rome tiendra compte de tels efforts et d'une telle demande."

Si la réponse est catégorique, il ne faudrait pourtant pas se bercer d'illusions et croire que le rapprochement soit sur le point de s'opérer. Non, car s'il faut s'en rapporter à l'expérience, les efforts antécédents, faits dans le même sens par les Eglises protestantes des Etats-Unis vers la fin de 1873, n'ont abouti qu'à un échec éclatant et lamentable, et les dif-

férentes conférences tenues à Lambeth n'ont encore produit aucun résultat.

Il y a même plus : on semblerait croire que tous ces efforts n'ont contribué, en définitive, qu'à faire naître un plus grand nombre de motifs inavoués de compétition et même de rivalité, et que l'esprit d'indépendance ou d'affranchissement religieux légué par la Réforme porte de plus en plus son fruit.

Un fait se dégage toutefois de tous ces efforts vers l'unité chrétienne, c'est que les sectes protestantes comprennent qu'il n'y a de force réelle que là où il y a union, et ce fait, nul ne l'a mieux caractérisé que l'Américain E. T. Tomlinson dans le " World's Work " du mois d'août dernier, lorsque, ayant à déplorer, après enquête faite, cette multiplicité de dénominations et de sectes, il déclara hautement qu'en effet il y a " trop d'Eglises " aux Etats-Unis.

Et pour ne citer que quelques unes de ses statistiques, (1) disons que dans le seul Etat du New-Hampshire, il y a une Eglise pour une moyenne de 701 habitants. Dans l'Etat du Vermont, il y a une Eglise pour une moyenne de 447 habitants. Dans la région des campagnes de New-York, il y a une Eglise pour 287 habitants ; et dans la région au delà de Kansas City, il y a une Eglise pour 231 habitants.

En est-il de même pour le Catholicisme ? Voyons plutôt cette statistique d'un journal protestant de Chicago, établi-sant, après enquête faite, que 50,000 fidèles avaient assisté à la messe dans quatre églises catholiques, alors qu'il avait fallu additionner 157 temples protestants pour atteindre le même chiffre. Et notons en passant, que ces 50,000 catholiques réunis dans quatre Eglises avaient adressé au Seigneur la même prière, le même sacrifice, les mêmes actions de grâces ; tandis que ces 50,000 protestants, disséminés dans 157 temples, avaient prié Dieu—il est vrai—mais sans participation unique à un même sacrifice, à une même croyance, à un même Credo.

Trop d'Eglises ! Oui, il y a vraiment trop d'Eglises, c'est-à-dire, de groupements séparatistes, qui sont comme des rameaux détachés, sans tronc qui les nourrisse, devenus la proie de " tous les vents de doctrine ", et atteints du mal dont on meurt.

Trop d'Eglises ! ne pourrait-on pas répéter ce cri à notre

(1) Cf. Rev. Prat. d'Apologétique, 15 fev. 1914.

population canadienne protestante ? — car, il serait intéressant de faire le relevé des temples protestants, et la proportion des fidèles que chaque temple représente ; — et n'y a-t-il pas lieu d'applaudir à ce mouvement vers l'unité chrétienne récemment organisé dans notre Métropole ? Oui, et c'est pourquoi il ne faut pas douter du but louable pour lequel toutes ces alliances évangéliques se sont constituées jusqu'à présent et continuent encore à se constituer.

On pourrait toutefois se demander : qu'a-t-il donc manqué par le passé, et que manque-t-il encore pour que cette unité ait lieu et obtienne un résultat viable ? Pourquoi tous ces corps religieux ne parviennent-ils pas à établir entre eux une cohésion indestructible ? C'est parce que le seul et vrai moyen de maintenir l'unité — moyen donné par Jésus-Christ lui-même — fait défaut, à savoir : de reconnaître Pierre et ses successeurs comme chefs de l'Eglise. Oui, là est la pierre d'achoppement ! Que les sectes protestantes forment donc toujours les alliances imaginables, ces mêmes alliances seront toujours détruites, parce que leurs membres n'auront pas de terre ferme pour se tenir debout, parce qu'il n'y aura pas un membre qui, dans ces assemblées, pourra dire avec autorité : “ C'est ainsi que le Seigneur a parlé.”

Car, de deux choses l'une. Ou ils s'unissent afin de n'avoir qu'une seule croyance, et alors force leur sera de n'avoir qu'une autorité souveraine qui règlera cette croyance. Ou bien, tout en gardant leurs croyances respectives, ils s'unissent dans le simple but de travailler à christianiser un peuple qui devient de plus en plus sceptique et indifférent, et alors, ce même peuple sera en droit de leur demander : “ Que dois-je croire ? Sur quoi repose votre autorité ? Dans ce conflit continuel de vos divers *Credo*, dans ces fractions sans cesse grandissantes de vos sectes et de vos Eglises, ne me forcez-vous pas plutôt à m'éloigner de vous, et à n'attendre cette paix que vous me promettez, que lorsque vous mêmes vous la posséderez ? ”

Dans l'un ou l'autre cas ils viennent donc se buter à l'autorité une et souveraine. C'est évident !

Aussi faut-il s'empresse de dire que si d'un côté, il est consolant d'entendre ce cri ému pour l'unité de la foi et l'union des Eglises, et de constater qu'en effet le grand mal de notre époque, ce sont les divisions toujours croissantes et

toujours subsistantes parmi ceux qui professent le christianisme ; par contre, il est vraiment regrettable de voir des esprits, par ailleurs sincères et droits, se refuser à accepter le seul moyen qu'ils cherchent, qu'ils désirent posséder et qui leur est si généreusement offert.

Mais, alors, faut-il découvrir dans cet aveuglement, ou une pure ignorance ou un préjugé nullement susceptible d'être déraciné ? L'alternative est troublante !

Il y a peut être, à la fois, et de l'ignorance et un réel préjugé.

Quoiqu'il en soit, il y a lieu de s'affliger, et nous n'avons qu'à désirer vivement le jour où toutes les dissensions religieuses cessant, tous les chrétiens marcheront sur une même ligne, sous un conducteur commun, pour répandre partout la vie une et indivisible du Christ.

Prions donc pour que ce jour arrive bientôt, et souhaitons que cette " Ligue d'Union " des membres de l'Eglise anglicane, oriente de plus en plus les esprits vers l'Eglise Catholique Romaine ; qu'avec la grâce de Dieu, certaines conversions éclatantes se produisent dans notre Métropole Canadienne, et que tous ces catholiques romains d'hier, reconnaissent qu'aujourd'hui comme autrefois avant la Réforme, il fait toujours bon d'être rangé sous la houlette protectrice, — disons le mot sans froisser le préjugé — sous la houlette protectrice d'UN PAPE !

fr. L. E. TRUDEAU,
des frères-prêcheurs.



LE DIALOGUE DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE

(1378)

(Traduction Nouvelle)

Quand l'historien descend le fil de ce XIV^e siècle, si troublé et si malheureux, qui vit la France dévastée par une guerre au nom sinistre, et la Papauté volontairement exilée en Avignon, il aperçoit soudain, autour de 1370, levée devant ses yeux, une figure si pure, si belle, si surhumaine, que, s'il a tant soit peu le sens des choses divines, il en est ravi d'admiration et même d'enthousiasme. On a maintes fois comparé le rôle de la vierge de Sienne à celui de la fière Pucelle d'Orléans. Ce que Jeanne d'Arc fut pour la France, sainte Catherine l'avait été pour l'Eglise entière. L'une fut un martyr de courage et de patriotisme sacré, l'autre, martyr de pénitence et d'amour.

La vie de sainte Catherine est plus remplie de merveilles encore, s'il est possible, que celle de notre héroïne nationale. Louis Pastor la regarde comme "une apparition miraculeuse dans l'histoire". Elle fut une des grandes forces publiques de son siècle, et elle eut l'honneur, en ramenant le Pape à Rome, d'accomplir une de ces tâches qui changent le cours des événements humains.

Sa vie

Elle était née à Sienne, le 25 mars 1347, vingt-cinquième enfant de l'honorable teinturier Jacques Benincasa. Dès ses premiers ans, elle fut prévenue des faveurs célestes et répondit à la grâce qui l'appelait vers les cimes, avec une incomparable générosité. A l'âge de sept ans, elle vouait à Dieu sa virginité et commençait, dans un corps frêle, cette vie d'effrayante mortification, par laquelle Dieu voulait l'as-

socier, en quelques sorte, aux souffrances du Sauveur, son Epoux tendrement aimé.

Après dix ans d'épreuves, surtout de la part des siens, elle obtint la permission de revêtir l'habit de saint Dominique, en qualité de Tertiaire. Arrivée à l'âge de vingt ans, elle redoubla encore ses jeûnes déjà continuels et sut infliger à sa chair innocente de nouveaux raffinements d'austérité. Mais elle ne s'absorbait pas tellement dans la haute contemplation des mystères divins, qu'elle ne fût prête à se dévouer corps et âme au service du prochain. L'horrible peste de 1374 la rendit décidément célèbre.

Au milieu de l'universelle terreur, son courage tranquille et tout appuyé en Dieu, sa charité angélique, ses brûlantes exhortations, l'exemple de sa pénitence, le prestige de sa surnaturelle beauté morale, non moins que ses miracles et ses extases, lui donnèrent un ascendant irrésistible et suscitérent dans toute l'Italie un mouvement de sainte curiosité. Elle devint presque un centre de pèlerinage. De toutes parts, on venait la consulter. Des amis, des disciples enthousiastes se groupaient autour d'elle. Les cœurs les plus endurcis se fondaient à ses prédications passionnées. D'innombrables conversions vinrent attester que Dieu même parlait par sa bouche. Des princes, des évêques, des cardinaux entretenaient avec elle une correspondance suivie et réclamaient ses conseils dans leurs affaires privées ou publiques. Elle répondait à tout, dictant parfois à trois et quatre secrétaires en même temps, avec une incroyable sûreté et une promptitude prodigieuse.

Grâce à son intervention, Pise et Lucques furent maintenues dans leur fidélité au Saint-Siège (1375). L'année suivante, elle servit d'intermédiaire entre Florence et le Pape. Elle vint chercher Grégoire XI à Avignon et, malgré toutes les résistances, elle sut le déterminer à revenir en Italie. Enfin, lorsque le grand schisme éclata (1378), elle fut, dans cette épreuve effroyable pour l'Eglise, l'une des consolations du ciel pour le Vicaire de Jésus-Christ, celui qu'elle appelait parfois "*dolce Babbo*, le bon Papa", plus souvent "le Christ sur terre". Elle contribua, pour la plus grande part, à maintenir l'Italie dans l'obéissance du Pape légitime, Urbain VI.

Et c'est précisément à l'époque de cette épouvantable catastrophe, au moment où la révolte de Robert de Genève et

des cardinaux français venait d'éclater, que la Sainte dicta, en octobre 1378, son livre fameux, qui compte parmi les ouvrages classiques de vieil italien, avec le Dante et Pétrarque.

C'est ce livre que le R. P. Hurtaud, O. P., vient de retraduire en français, sous ce titre : *le Dialogue de sainte Catherine de Sienne* (1). Il faut chaudement féliciter et remercier le Révérend Père de son beau travail, si précieux, si soigné, si pieusement et savamment exécuté.

Le Dialogue mérite d'être connu au même titre que les plus grands ouvrages de la mystique chrétienne. Sa composition offre même des particularités absolument uniques en littérature.

Le Livre de la Miséricorde

“ Il y avait des curieux qui allaient répétant que c'était nous, les religieux, qui l'instruisions de la doctrine, quand c'était elle, notre maître à tous. Mais peu à peu, par une expérience quotidienne, le monde entier, peut-on dire, a reconnu que *sa science lui était infusée par Dieu même*, tant dans ses lettres que dans ses discours, et spécialement dans le livre qu'elle dicta au sein de l'extase.”

Cette déposition est celle de Frère Barthélemy Dominici, l'un des confesseurs de la Sainte, au procès de Venise (1411). Ce témoignage a été recueilli par l'Eglise dans ses documents officiels. La Bulle de canonisation, du 28 juin 1461, déclare que “ *sa doctrine fut infuse, non acquise*. Et le pape Pie II, auteur de la Bulle, l'un des maîtres de l'humanisme chrétien et l'un des Pontifes les plus éclairés de tous les temps, ajoutait : “ Les docteurs des saintes Lettres, les évêques des grandes Eglises lui proposaient sur la Divinité des questions les plus difficiles : ils en recevaient les réponses les plus sages.”

Tous les témoignages concordent pour nous assurer que c'est en pleine extase que son *Dialogue* a été composé. Son premier biographe, Raymond de Capoue (1330-1399), 23^e général des Frères Prêcheurs, nous en est un formel garant. Il avait été professeur à Sienne et confesseur de sainte Catherine, dès 1374. Il avait connu personnellement tous les détails de sa vie, même les plus intimes, soit par lui-même,

(1) Deux vol. in-18, \$1.00. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

soit par de sûrs témoins, et il déclare que " les secrétaires de la Sainte lui ont affirmé qu'elle n'avait rien dicté de tout le livre, pendant qu'elle possédait l'usage de ses sens, mais seulement quand ravie hors d'elle-même, elle conversait avec son Epoux ". Entraînée au-dessus de la terre (moralement et souvent même physiquement), la Sainte perdait donc presque toute sensibilité extérieure. Alors, dit-elle, " l'œil en voyant ne voit pas, l'oreille en entendant n'entend pas, tous les organes sont liés et retenus par le lien d'amour ". Les yeux fermés ou mi-clos, la tête penchée, les pieds et les mains contractés, le corps immobile et rigide, elle dictait, avec une telle rapidité, que cinq jours paraissent lui avoir suffi pour achever son *Dialogue* (700 pages, in-18 ; du 9 au 13 octobre 1378.

Plan de l'ouvrage

Il ne faut pas appliquer à un tel livre les règles banales de notre façon d'écrire. On ne dirige pas un torrent de lave brûlante comme un petit ruisseau d'eau fraîche. Il y a là de nombreuses répétitions, des images parfois démesurées ou étranges, toujours saisissantes, peu d'ordre à première vue ; mais quelle âme s'y épanche ! quel cœur dévoré d'amour divin s'y exprime !

Le P. Hurtaud intitule plus complètement le *Dialogue* : "*Livre de la Miséricorde*, doctrine divine, exposée en langue vulgaire par la séraphique vierge sainte Catherine de Sienne, et dictée à son secrétaire, pendant qu'elle était hors d'elle-même, dans une extase de l'esprit." Et il en trace le plan qui suit : Dans un prélude, la Sainte fait à la Miséricorde divine quatre demandes : sur elle-même, sur le monde, sur l'Eglise, sur la Providence. La Miséricorde lui répond, et chacune de ses réponses forme un livre spécial : *premier livre* : La Miséricorde apprend à Catherine ce qu'elle attend d'elle-même et comment elle peut coopérer au salut des pécheurs ; *deuxième livre* : La Miséricorde rappelle comment elle s'est manifestée au monde, à trois degrés différents par le don du Verbe incarné, par celui de la conformité au Christ, par le don des larmes ; *troisième livre* : la Miséricorde exprime son désir de la réforme du clergé ; *quatrième livre* : elle explique les lois générales de sa Providence.

De ce vaste ensemble de révélations qui se maintiennent constamment dans la ligne des vérités de foi catholique, la

partie la plus émouvante me paraît être celle qui traite de la réforme des pasteurs (tome II, 1-145). Ces pages nous dépeignent la déchéance d'une partie du clergé sous des traits que Dieu seul a pu autoriser. Le Christ a bien le droit de se plaindre de l'infidélité de ceux qu'il avait choisis pour ses représentants et ses amis plus spécialement chers. Mais avec quelle jalousie sacrée, il se réserve ce droit excusif ! avec quelle rigueur, par la bouche de la Sainte, il condamne ces faux réformateurs de tous les temps et plus spécialement, par avance, les Luther et les Calvin, qui ont l'audace de s'ériger en juges des ministres de Dieu : " Si tu me demandes pourquoi le péché de ceux qui persécutent l'Eglise est plus grave que tous les autres et pour quelle raison les fautes de mes ministres ne diminuent en rien le respect qu'on doit leur rendre, je te répondrai : parce que tout le respect qu'on leur témoigne, ce n'est pas à eux qu'il s'adresse, mais à moi . . . C'est à moi aussi que va l'irrévérence ! à moi aussi, tous les dommages, tous les mépris, tous les affronts, tous les opprobres dont ils sont l'objet ! . . . *Je ne veux pas qu'on touche à mes Christs ! — C'est à moi seul de les punir.*"

Mort de la Sainte

L'ouvrage entier s'achève sur une brûlante invocation à la "Trinité éternelle", et sainte Catherine y exprime son ardent désir du ciel : " Comme le cerf soupire après l'eau vive des sources, ainsi mon âme désire sortir de la prison ténébreuse du corps, pour vous voir en vérité ! . . . Dissipez donc aujourd'hui même le nuage de ma chair ! "

Cette prière ne tarda pas à être exaucée. Le 29 avril 1380, sainte Catherine mourait à Rome, et son âme allait consommer dans l'éternité le mariage spirituel commencé dès ici-bas. Elle avait 33 ans. Son corps repose à *Santa-Maria-Sopra-Minerva*.

Abbé L. CHRISTIANI.

(*De la Croix*).



INFORMATIONS RELIGIEUSES

CHILI : *Le Christ des Andes.*

ETATS-UNIS : *La guerre au mauvais théâtre à New-York.*

FRANCE : *La Ligue contre les indécentes de la mode.*

RUSSIE : *Les évêques catholiques jugés par un Russe.*

TONKIN : *Une nouvelle mission dominicaine.*

* * *

CHILI : *Le Christ des Andes.* — Le 13 mars 1914, on célébrait sur la frontière qui sépare le Chili de la République Argentine, le 10ème anniversaire d'un événement dont ne parlèrent pas les journaux d'Europe et qui, cependant, est digne de remarque.

Depuis longtemps, le Chili et la République Argentine se disputaient un territoire de quelques milliers de kilomètres carrés, situé près de la Patagonie, dans un endroit écarté où la ligne frontière n'était pas exactement délimitée par la Cordillère des Andes.

La querelle dormait lorsque, il y a quelques années, des voyageurs découvrirent dans la zone contestée des rivières utilisables et des mines de valeur. Alors subitement le conflit prit une tournure inquiétante ; les deux pays firent valoir avec violence leurs droits de propriété et comme ils n'arrivaient pas à s'entendre, ils se préparèrent à la guerre. De part et d'autre on commanda des armes et des navires ; en quelques semaines, dans cette fièvre belliqueuse, la République Argentine dépensait vingt millions et le Chili quatorze.

Toute tentative d'apaisement était vaine, il devenait impossible d'échapper aux horreurs de la guerre, lorsque deux évêques : l'un Chilien, Mgr Ramon Auzel Lara, l'autre Argentin, Mgr Marcolino Benavente, s'entendirent pour faire, chacun de son côté, une active propagande en faveur de la paix ;

ils parcoururent leur pays respectif, haranguant les foules dans les villes et les villages. Le dimanche de Pâques 1900, après un fervent appel en faveur de la paix, ils proposèrent qu'un jour, si la guerre était évitée, une statue du Christ fût élevée sur la frontière entre les deux nations.

Ils entraînèrent avec eux l'opinion publique et les deux gouvernements soumièrent le différend à l'arbitrage du roi d'Angleterre.

La sentence, soigneusement préparée par les travaux de plusieurs juristes éminents, partagea entre les deux pays le territoire contesté.

Délivrés du cauchemar de la guerre, satisfaits d'avoir repris de bonnes relations de voisinage après une querelle qui avait en tout duré soixante-dix ans, les deux gouvernements signèrent un traité par lequel ils s'engageaient à soumettre à l'arbitrage les différends qui pourraient encore s'élever entre eux. Enfin, ils se mirent d'accord pour réduire leurs armements aux proportions d'une simple force de police.

Le résultat le plus merveilleux a été le changement d'attitude des Argentins et des Chiliens les uns à l'égard des autres. Toute la méfiance et la colère d'autrefois ont disparu. L'idée d'élever une statue à Jésus-Christ, prince de la paix, autrefois émise par les évêques au milieu de la crise, fut reprise avec enthousiasme.

Ce fut avec du bronze de vieux canons que le sculpteur Mateo Alonzon coula sa statue gigantesque du *Christ pacificateur*. Le socle est en granit et soutient une sphère du poids de quatorze tonnes sur laquelle sont figurés les différents pays de la terre. Le Christ qui les domine s'élève à une hauteur de vingt-sept pieds ; sa main gauche tient une croix, sa main droite est étendue pour bénir.

Deux plaques de bronze, offertes par les ouvriers et les ouvrières de Buenos Ayres, ont été scellées au socle ; l'une raconte l'histoire de la statue, l'autre porte cette inscription :

" CES MONTAGNES S'ÉCROULERONT EN POUSSIÈRE AVANT QUE LE CHILI ET LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE TRANSGRESSENT LES PROMESSES SOLENNELLEMENT FAITES AUX PIEDS DU CHRIST. "

La cérémonie d'inauguration eut lieu le 13 mars 1904. La statue avait été hissée par des soldats et des marins jus-

qu'au sommet de la montagne, au plus haut point accessible entre les deux pays, à Puenta de l'Inca. Les Chiliens se rangèrent sur le territoire Argentin, les Argentins sur le territoire Chilien.

Ils chantèrent des hymnes de paix et, au coucher du soleil, lorsque le voile tomba, ils s'unirent dans une même prière.

Quand donc sur toutes les frontières du monde s'élèvera l'image de Celui qui, seul, peut apporter la paix aux nations ?

* * *

ETATS UNIS : *La guerre au mauvais théâtre à New-York.* — Un Comité s'est constitué récemment sous le patronage de S. Em. le cardinal Farley et sous la présidence effective d'un de ses vicaires généraux, pour travailler à assainir le théâtre dont la licence ne connaît plus de bornes. Dans une lettre adressée aux membres du Comité, et que publie le bulletin de l'Association naissante, Son Eminence assure les nouveaux croisés de son bienveillant appui et engage tous les prêtres et fidèles de son archidiocèse à concerter leurs efforts pour l'avancement de l'œuvre commune. D'autant, ajoute Son Eminence que " les journaux, presque sans exception, ont reconnu le danger que fait courir le théâtre à la moralité publique et ont vaillamment protesté contre les influences pernicieuses qu'il exerce ".

Le bulletin explique ensuite sur quel point précis portera l'effort des nouveaux croisés. Ce sera de prêter main-forte aux autorités établies dans leur lutte contre la licence, ce sera, mieux encore, de les forcer à appliquer les lois qui régissent les amusements publics. L'autre mesure réellement efficace que prônent les organisateurs du *Catholic theatre movement* est la suivante : éviter à tout prix les théâtres et autres lieux où sont présentées au public des pièces vulgaires, immorales ou indécentes. Quiconque souscrit à cette promesse devient, de fait, membre de l'Association.

Un jury composé de littérateurs et moralistes dressera une liste complète des pièces auxquelles les honnêtes gens pourront assister sans danger. Les pièces non mentionnées dans la liste des censeurs seront, par le fait même, à éviter et à combattre comme attentatoires à la morale. C'est là une

excellente tactique qui profitera aux auteurs respectables par la réclame gratuite faite à leurs œuvres et à leur nom. Autour des productions immorales, au contraire, se fera la conspiration du silence ; car l'expérience prouve, tant le sens moral s'est oblitéré de nos jours, que les censures portées contre les productions immondes leur profitent plus qu'elles ne leur font du tort. Il suffit, en effet, qu'une pièce de théâtre soit suspectée par la presse honnête ou blâmée par l'opinion pour qu'elle obtienne immédiatement de la vogue et soit assurée d'un succès aussi scandaleux que rapide. C'est dire combien les mauvais instincts de la bête humaine sont lents à s'endormir, prompts à s'éveiller et plus prompts encore à se satisfaire.

Toutes les grandes organisations catholiques, notamment la Fédération des Sociétés catholiques américaines, les Chevaliers de Colomb, la Société du Saint Nom de Jésus, l'Association centrale catholique (allemande) se sont engagées à prêter leur appui à la Société naissante. Il est probable que certaines organisations protestantes voudront également se joindre à nous dans cette œuvre de salubrité morale. Il n'est donc pas téméraire de prédire un avenir fécond au *Catholic theatre movement*. De New-York, où il a pris naissance, il est appelé, pense-t-on, à se répandre dans l'Amérique entière. C'est l'ardent souhait que forment tous les honnêtes gens, à quelque Eglise qu'ils appartiennent, car la marée montante du vice commence à faire réfléchir tous les hommes droits.

* * *

FRANCE : *La Ligue contre les indécentes de la mode.*
— Nous citons une lettre que le Conseil central de la Ligue patriotique des Françaises à Paris, adresse aux femmes du monde pour leur demander de se liguier contre les extravagances des modes actuelles. Ne serait-il pas à propos qu'une telle Ligue, " la Ligue des Canadiennes Françaises ", se fondât à Montréal ? Et oserions-nous suggérer que la Société Fédérale de Saint Jean Baptiste en mît l'idée en avant et en étudiât l'organisation ?

Voici cette lettre, signée des premiers noms de France :

" Dans son avertissement, le vénéré cardinal Amette, en accord avec les autres évêques de France, demande aux fem-

mes " de se liguer pour abolir l'usage des vêtements contraires à la décence ".

Nous inspirant de ce désir, nous venons, au nom de la Ligue patriotique des Françaises, faire appel aux femmes du monde, pour leur demander de protester avec nous contre les modes qu'on veut nous imposer.

Nous demandons à toutes les femmes élégantes et jeunes qui donnent le ton à la mode, non seulement de ne pas céder à l'ambiance, mais encore de se mettre courageusement en travers du mouvement actuel et de prêcher d'exemple. Qu'elles pensent à la responsabilité qu'elles encourent ; ce qu'elles feront, d'autres femmes de condition plus modeste, dont les yeux sont fixés sur elles, le feront à leur tour.

N'oublions pas aussi que nous devons avoir le souci du bon renom de la France, au point de vue de l'élégance et du goût qui ont été jusqu'ici son apanage.

Conclusion : Celles qui voudront nous suivre dans ce mouvement de protestation, à quelque milieu qu'elles appartiennent, sont priées de donner leur nom à la Ligue patriotique des Françaises, 368, rue Saint-Honoré, car nous désirons pouvoir agir d'une façon utile vis-à-vis des principaux couturiers et des grands magasins ; or, plus nous serons nombreuses, plus nous aurons d'influence.

Pour le Conseil central de la L. P. D. F., les membres de la Commission :

Vicomtesse DE VÉLARD, marquise DE MONTAIGU,
marquise DE JUIGNÉ, Mme DELACOURT, marquise DE MOUSTIERS, comtesse DE VILLÈLE,
duchesse DE MAILLÉ.

* * *

Le vœu que nous émettions plus haut, à savoir qu'une telle Ligue soit formée à Montréal, semble vouloir se réaliser. Voici, en effet, ce que nous lisons à la fin d'un article bien pensé et chrétiennement écrit dans *La Bonne Parole* (avril 1914), qui est, comme on le sait, l'organe de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste :

" Si nos canadiennes le veulent donc, celles-là surtout qui donnent le ton, la réaction sera irrésistible. Mais il faut que chacune y mette du sien et sans tarder. Il ne faut pas

attendre qu'une autre que soi-même donne le signal de la croisade. Il nous en coûtera quelques sacrifices, nous les ferons généreusement en songeant aux glorieuses traditions que nous avons à garder, à l'avenir immense dont nous sommes responsables. Pour préciser notre pensée, voici quatre vœux que nous soumettons à nos lectrices avec l'espoir qu'elles voudront bien en tenir compte et s'efforcer de les faire observer autour d'elles.

I. — Ne pas tolérer le décolletage dans les toilettes de rue et de campagne.

L'éviter quand on le peut à certaines réunions intimes.

S'abstenir autant que possible de cols légèrement ouverts, qui sont un acheminement vers le décolletage et favorisent l'introduction de cette mode.

II. — Ne pas tolérer les jupes plus ou moins fendues ou scandaleusement enveloppantes.

Eviter de porter des jupes trop étroites, qui, étant une entrave aux mouvements, sont à la fois un outrage à la dignité et même à la grâce féminines.

III. — S'efforcer de porter des manches longues ou tout au moins trois quarts.

IV. — Ne pas tolérer pour les blouses, l'usage d'étoffes extrêmement transparentes sans y ajouter un sous vêtement approprié, la vue du détail de la lingerie étant d'un effet scandaleux et suggestif.



RUSSIE : *Les évêques catholiques jugés par un Russe.*
On sait qu'il faut distinguer dans l'Eglise russe un clergé blanc et un clergé noir. Le premier se compose des papes mariés qui se livrent au ministère paroissial. Ils n'ont pas la réputation d'avoir une instruction étendue, mais leur patriotisme est très ardent. Le second se compose de moines vivant dans des couvents ou de professeurs d'écoles ecclésiastiques. Les évêques se recrutent exclusivement parmi le clergé noir.

Entre ces deux clergés, les rivalités sont depuis longtemps très vives. Le prince Mechtcherski, directeur d'un grand journal de Saint-Petersbourg, le *Grajdanine*, émettait récemment dans cette feuille quelques réflexions intéressantes sur ce sujet. Cet écrivain a eu l'occasion d'observer les

évêques catholiques dans leurs rapports avec le clergé. Il les compare aux prélats orthodoxes et il trouve que la comparaison n'est pas à l'avantage de ces derniers.

L'évêque catholique lui est apparu sous les traits d'un père dont la bonté s'allie à la sévérité. Il n'a pas remarqué de familiarité déplacée entre les prêtres et leur supérieur. Ni trop flatteurs de l'autorité épiscopale ni trop indépendants à son égard, tels lui ont semblé les curés catholiques. Il a admiré l'union étroite qui existe entre les prêtres et leur évêque. C'est là, ajoute cet écrivain, une des grandes forces du catholicisme.

Quant aux évêques pravoslaves, la critique trouve qu'ils se montrent peu aimables envers leurs inférieurs. Tandis que les prélats catholiques évitent d'humilier leurs prêtres, les évêques orthodoxes ne craignent pas de les traiter sévèrement même en présence de laïques. Dans l'Eglise russe, les évêques et les prêtres ne se comprennent pas les uns les autres, tandis que dans l'Eglise catholique, ils ne forment qu'un cœur et qu'une âme.

* * *

TONKIN : *Une nouvelle mission dominicaine.* — Le Saint-Siège vient, par un décret de la Propagande en date du 30 décembre 1913, d'instituer au Tonkin une nouvelle Préfecture apostolique, dont il a investi un Dominicain français, le R^me P. Bertrand Cothonay, de la Province de Lyon.

Déjà avant la fermeture des couvents en France, les Frères Prêcheurs de Lyon avaient envoyé plusieurs de leurs membres au Tonkin, en particulier le P. Cothonay, qui fut curé à la cathédrale d'Haï-phong. Jusque-là ces religieux mêlés aux Dominicains Espagnols chargés du Tonkin depuis des siècles travaillaient sous la conduite des Vicaires apostoliques de cette nation. Mais cette année, il a plu au Saint-Siège de confier tout un territoire aux Dominicains Français en leur donnant pour Supérieur le P. Cothonay.

Voici quelques notes envoyées à la *Couronne de Marie* par le nouveau Préfet apostolique sur sa future mission :

Le Saint-Siège vient de nous confier un vaste territoire à évangéliser dans la haute région du Nord-Est du Tonkin confinant au sud-ouest de la Chine.

C'est un pays malsain, plein de bêtes féroces dangereuses, tigres, panthères, serpents, etc., peuplé surtout de tribus sauvages connues sous les noms de Thos, Nûngs, Méos, etc., de quelques milliers d'Annamites émigrés du Delta, de Chinois, et de quelques centaines de Français.

Les Dominicains Espagnols, qui, depuis 1676, évangélisent les plaines du Tonkin, n'ont pas eu le temps de s'occuper de cette région montagneuse. Ils avaient cependant fondé un petit poste à Lang-Son, où nos Pères de Lyon trouvèrent une cinquantaine de chrétiens, en y arrivant il y a quelques années. Nos missionnaires ont de plus fondé trois autres petits postes à Cao Bang, à Cao-Binh et à Ban-Cuan, qui comptent aujourd'hui environ un millier de chrétiens.

C'est tout, et c'est bien peu pour un territoire grand, dit-on, comme trois ou quatre diocèses de France.

Le 3 mai prochain, nous nous embarquons, trois prêtres et un frère, pour aller aider les cinq missionnaires des nôtres, qui, depuis plus de dix ans, ont peiné et souffert au Tonkin.

Nous allons prendre possession formelle de ce grand territoire abandonné pendant tant de siècles, que le Saint-Siège a érigé en Préfecture Apostolique et nous a confié, en nous disant : " Allez et cultivez le. Faites fleurir le désert, en y travaillant et en mourant. "

Nous y allons en effet, sans espoir de retour. Après les jours plus ou moins longs que le Seigneur voudra bien nous accorder pour travailler au salut des âmes les plus abandonnées de ce monde, notre tombe sera creusée quelque part au flanc des montagnes de cette haute région du Tonkin.

Nous allons, les mains à peu près vides, dans ce pays lointain, où tout est à faire, où il nous faudra bâtir des chapelles, des maisonnettes pour nous abriter, des écoles, des orphelinats, etc... Nous ne sommes riches que de notre confiance en Dieu ; nous suivons le conseil de David qui nous dit : *Jacta curam tuam super Dominum ; et Ipse te enutriet.*

La Providence divine ne nous manquera pas : elle viendra à notre secours par le moyen de personnes ayant quelque superflu, que Dieu inclinera vers nous et dont il fera les amis de notre Mission. Nous demandons à Notre-Dame du Saint-

Rosaire de toucher leurs cœurs et de nous les amener. Elles pourront compter sur notre vive reconnaissance.

En retour de l'aide qu'elles nous apporteront, nous promettons d'apprendre à nos chrétiens de prier pour eux, et nous mêmes en offrant le Saint-Sacrifice chaque jour dans nos montagnes, en égrenant notre Rosaire, en élevant cent fois par jour nos cœurs vers notre père Céleste, nous le prions, nous le supplions pour nos bienfaiteurs, avec lesquels nous partagerons les fruits et les mérites de nos travaux apostoliques.



Lorsque Dieu n'est pas l'ami commun, que chacun aime le plus, celui que chacun de deux amis aime le plus, c'est soi-même.

(Veillot).



Aucun crime n'est nouveau dans le monde, mais ce qui est nouveau et terrible, c'est que le crime devienne un amusement pour le public.

(Veillot).

COMPTE RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

La lutte antialcoolique — Pour vous, Mesdames.
par le Père Constant Doyon, O. P.

Décidément ce charmant opuscule a une bonne presse. J'ai là, sous les yeux, des témoignages sérieux et nombreux du bon accueil qui a été fait à la nouvelle édition de cet ouvrage. Je ne puis les citer tous, mais je ne saurais taire les plus autorisés d'entre eux, ceux par exemple de NN. SS. les Evêques de Joliette, de Mont Laurier et de Saint-Jean, ceux de l'Honorable ministre J. Décarie et du jeune député de Nicolet, M. Arthur Trahan, ceux enfin de Madame Gérin-Lajoie et de Madame M. L. Brodeur (Louyse de Bienville). " Sans doute, écrit celle-ci à l'auteur, l'étude et la connaissance du cœur humain vous ont appris l'influence prépondérante de la femme pour le bien ou pour le mal. Vous avez été bien inspiré, Révérend Père, en voulant utiliser cette force pour votre cause : la femme. Il est bon de lui apprendre à se connaître, car dans le cours ordinaire des choses, c'est sa faiblesse qui est sa seule royauté sur l'homme—cet Hercule si vulnérable ! "

Les journaux, eux aussi, ont renchéri sur les éloges par lesquels ils avaient salué l'apparition de l'ouvrage. Sous ce titre : *Les bons petits livres*, Madeleine, dans la *Patrie*, signale les deux ouvrages simultanés de Madame Laure Conan et du Révérend Père Doyon. " Les deux œuvres, dit-elle, font la guerre à l'alcoolisme et adressent aux femmes et aux mères un éloquent appel à la prudente éducation qui préserve et sauvegarde. " " Le livre du Père Doyon, dit à son tour Danielle Aubry, dans le *Canada*, n'est pas seulement un bon livre, il est une bonne œuvre.

Au-dessus de tous ces témoignages, vient se placer celui du Maître-Général de l'Ordre des Dominicains. La lettre qu'il adresse à l'auteur mérite d'être citée tout entière, comme le meilleur encouragement qui puisse être donné à un religieux. A cette lettre qui émane de la première autorité de l'Ordre, nous joignons celle qu'a bien voulu signer la première autorité de la Province de Québec.

Collegio Angelico
Via S. Vitale, 15

Roma, 14 mars 1914.

Révérènd Père,

Je vous remercie de votre opuscule : *La lutte antialcoolique*, et je forme des vœux pour qu'il ait non-seulement des lecteurs, mais des exécuteurs. Vous avez rendu service non-seulement à leur personne privée, mais à la société entière. Multiplier les produits, c'est l'application de beaucoup d'hommes, trop même. Vous, au contraire, vous travaillez à diminuer les besoins, à faire aimer la sobriété. C'est réaliser la belle maxime de S. Augustin : *Melius est minus egere quam plus habere* : belle maxime d'économie sociale que les gouvernants méditeraient avec grand profit pour les peuples.

Adieu. Je vous bénis en N.S. et S.D. et vous demande vos prières.
fr. HYACINTHE M. CORMIER,
M.G. O.P.

HOTEL DU GOUVERNEMENT

Québec, 6 janvier, 1914.

Mon Révèrend Père,

J'ai reçu il y a déjà plusieurs jours le joli volume que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer, et je vous en remercie. Si je ne vous en ai pas accusé de suite réception, croyez bien que ce n'est pas parce que je n'appréciais pas assez votre travail, c'est, au contraire, parce que je voulais le lire, au moins en partie, avant de vous écrire. C'est ce que j'ai fait, et je vous félicite de votre intéressant travail. Je félicite aussi notre province d'en avoir eu le bénéfice. Je vois que cette nouvelle édition est le 10e mille. Mon seul regret est que ce ne soit pas le centième mille. La lutte contre l'alcool est plus nécessaire que jamais, car la campagne qui s'est faite depuis plusieurs années pour en enrayer les ravages, a réveillé ceux qui cherchent à vendre ce poison. Avant cette campagne, ils se croyaient tellement en sûreté qu'ils ne s'occupaient pas des sermons qui se faisaient contre l'intempérance. Maintenant ils s'aperçoivent que c'est une lutte à mort qui leur est faite, et ils vont faire des efforts gigantesques pour se défendre. Votre livre va être d'une extrême utilité à tous ceux qui vont travailler en faveur de la tempérance.

Bien à vous,

F. LANGELIER.

LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE

VOL. : RELIÉ.

Prix : franco, 1 exemplaire	-	-	\$0.30
" " 6 exemplaires	-	-	1.50
" " 13 exemplaires	-	-	3.00

Le Père fr. CONSTANT DOYON, O. P.

Saint-Hyacinthe, P. Q.

A Montréal :

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, 79, St-Jacques.

Nous signalons particulièrement cet ouvrage comme livre de prix.

Superiorum permissu.

De licentia Ordinarii